

DOSSIER DE PRESSE



Safetify est un système dynamique de gestion des risques qui vise à accompagner les PME dans le développement de leur politique de prévention et leur permet de répondre à leurs obligations légales en matière de prévention, sécurité et bien-être au travail. Cet outil permet de mieux maîtriser les risques liés aux accidents du travail et améliorer le bien-être des travailleurs. C'est un système qui se veut simple, exhaustif et ergonomique.

<http://safetify.eu>

Safetify, un nouvel outil informatique qui ambitionne d'améliorer la prévention dans les PME en Belgique

LE CONTEXTE DE LA PRÉVENTION EN BELGIQUE

Pour commencer, quelques chiffres pour illustrer la situation en Belgique :

- 157.131 accidents du travail ont eu lieu en 2012
- En conséquence : 114 décès et 14.424 travailleurs handicapés permanents (2012)
- Coût moyen d'un accident : 4.500 €, soit environ 707 millions d'euros (2012)
- Coût réel pour l'entreprise : environ 15.000 euros
- 71 % des accidents mortels sur le lieu de travail surviennent dans des PME alors qu'elles n'occupent que 39 % de l'ensemble des travailleurs belges
- Dans le secteur industriel, le coût des primes d'assurances représente en moyenne 5 % de la masse salariale. Suivant les activités, cette proportion peut monter jusqu'à 12 %.

En Belgique, chaque année ces accidents de travail pour un coût de plus 700 millions € payés par les assurances (et naturellement répercutés sur les primes des entreprises). Ces accidents entraînent la perte de 3,5 millions de jours de travail, ce qui représente une perte sèche pour l'employeur puisqu'on estime à 15.000 € le coût d'un accident du travail hors indemnisation.

Une législation imposante et difficile à suivre

La législation relative au bien-être au travail compte plus de 500 pages et est en constante évolution. En pratique, on constate qu'elle est assez bien suivie dans les grandes entreprises qui disposent de conseillers en prévention de haut niveau et qui ont intégré la sécurité dans leur process.

Dans les petites et moyennes entreprises, la situation est toute différente. Elles disposent rarement des compétences en interne et le code sur le Bien-être fait parfois figure de monstre. Pour preuve, on constate qu'il y a proportionnellement deux fois plus d'accidents mortels dans les PME.

Les conséquences d'un accident impactent durement les PME

Le problème fondamental de la prévention dans les PME est que, telle qu'elle est organisée actuellement, elle coûte très cher en temps et en moyens financiers. Pourtant, le coût des accidents du travail (de l'ordre de 20.000 € en coûts directs et indirects par sinistre) et des assurances (de 5 à 15% de la masse salariale pour les cols bleus) impactent fortement la compétitivité des entreprises.

Un autre problème majeur qui se pose dans les PME est lié aux prestations des Services externes de prévention. Les missions qui leur sont dévolues ne sont pas réalisables avec les cotisations qu'ils perçoivent, surtout avec les méthodes de travail actuelles. Il en ressort que, pratiquement, la prévention dans les PME est souvent lacunaire.

Est-ce qu'une entreprise fait de la prévention parce qu'elle est grande ou est-elle grande parce qu'elle fait de la prévention ?

SAFETIFY - LE PROJET

À l'heure des réseaux sociaux et du cloud, il est possible de mettre en place une politique de prévention efficace et structurée dans les PME pour un coût soutenable. Par ailleurs, si la concurrence entre entreprises peut s'exercer autour de tarifs, de process ou de produits, la réduction du risque d'accident est bénéfique pour tout le monde. Une concurrence en matière de sécurité n'est ni utile, ni souhaitable.

L'approche implémentée dans Safetify est de permettre à des personnes inexpérimentées de faire de la prévention de manière efficace.

Cette approche s'articule autour des points suivants :

- favoriser la collaboration dans les entreprises et entre les entreprises grâce à la mutualisation des analyses de risques
- guider l'utilisateur afin de vérifier la conformité de ses équipements, zones de travail, stockage de produits dangereux via des check-lists tirées de la législation
- intégrer la prévention dans la vie de l'entreprise, par exemple en monitorant les incidents ou situations dangereuses ou en analysant la sécurité des équipements dès la phase d'achat.
- s'adapter aux besoins des entreprises de toutes tailles, de tous secteurs grâce à une plateforme évolutive simple d'utilisation

Safetify souhaite promouvoir une approche positive de la prévention. D'une part, via la limitation du risque qui pèse sur la pérennité des entreprises en intégrant la législation existante et les législations futures (les mises à jour étant comprises dans le coût du logiciel et se font automatiquement). D'autre part, par la mise à disposition un outil simple qui permet à la PME de faire de la prévention de manière efficace et structurée sans occasionner une charge de travail ou des coûts qu'elle ne peut pas supporter.

LES PORTEURS DU PROJET

Safetify a été imaginé et conçu par **Philippe Brux**, ingénieur de formation et fondateur de la société Modyva. Initialement spécialisé en acoustique et en vibrations, il intervient dans la formation des conseillers en prévention (UMONS) et réalise des études relatives à la protection des travailleurs dans l'industrie. Il est régulièrement amené à analyser l'exposition au risque de travailleurs ayant introduit une demande en réparation auprès du Fonds des Maladies professionnelles.

Le logiciel est né d'une association entre Philippe Brux et **Addie van Doorn**. Addie, de nationalité hollandaise, est actif dans la distribution de logiciels informatiques depuis 30 ans.

Expérience et compétence

Pour la conception de Safetify l'équipe a bénéficié des compétences de deux conseillers en prévention très expérimentés :

- **Judith Henneuse**, conseiller en prévention et spécialisée dans la chimie et la gestion des produits dangereux.
- **Laurent Vigneron**, responsable du service interne de prévention chez Caterpillar à Gosselies. Laurent est en outre spécialisé en ergonomie.

Le développement logiciel a été réalisé par la société EONIX, spin-off de l'UCL basée à Mons. EONIX se charge également de l'hébergement des bases de données sur ses propres serveurs.

Pour le business plan, Safetify a pu compter sur l'aide de Michel Blumenthal, coach à la Solvay Business School.

Le financement est assuré à concurrence d'un tiers par les porteurs de projets (fonds propres), par le Fonds de participation (Participatie Maatschappij Vlaanderen) et ING.

Le projet est également soutenu par la Région Wallonne via une prime à l'investissement et différentes aides notamment en matière d'e-commerce.

CONCRÈTEMENT... QU'EST-CE QUE SAFETIFY ?

Safetify est une plateforme informatique qui vise à aider les PME à répondre à leurs obligations légales en matière de prévention, de protection et de bien-être au travail de la façon la plus simple et efficace possible. Cet outil permet de mieux maîtriser les risques liés aux accidents du travail et d'améliorer le bien-être des travailleurs.

Safetify permet de savoir clairement à quelles obligations légales une entreprise est soumise suivant sa taille et son secteur d'activité. Safetify guide le préventeur pas à pas dans les actions mises ou à mettre en place. De nombreux modules spécifiques ont été développés pour répondre aux réalités de chaque entreprise. De plus, Safetify assure une veille législative qui attire l'attention des utilisateurs en cas de changements dans la loi.

Les avantages :

- Simple d'utilisation
- Plateforme évolutive qui s'adapte aux besoins des entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs
- Programme complet qui offre une vue exhaustive des obligations légales
- Mutualisation de très nombreux documents : analyses de risques, check-lists tirées de la législation, etc.
- Facilite le suivi des actions à mettre en place et des actions récurrentes
- Permet de garder un historique des actions entreprises, des situations dangereuses et des accidents éventuels
- Toutes les actions entreprises et les documents d'archives sont accessibles à partir du programme pour une continuité optimale de la prévention
- Analyse la sécurité des équipements dès la phase d'achat

Grâce à sa banque de données et à la possibilité de collaborer avec d'autres préventeurs, Safetify offre une base documentaire complète. Les nombreux modules développés par l'équipe de spécialistes qui ont conçu l'application permettent de s'adapter à toutes les entreprises sans distinction de taille, de secteurs économiques ou d'activités.

CONCRÈTEMENT... QU'APPORTE SAFETIFY ?

Le logiciel est composé de différents modules qui permettent d'inventorier différents éléments tels que : les équipements et les installations, les zones de travail, les produits dangereux et les tâches manuelles. Ces éléments sont liés aux travailleurs de l'entreprise de manière à gérer leurs risques, leurs équipements de protection individuelle et leurs qualifications. Ils sont également liés aux accidents et situations dangereuses ainsi qu'au plan d'actions.

La base documentaire permet de stocker et structurer tous les documents relatifs à la sécurité en les liants aux travailleurs, accidents, équipements, ...

Toutes ces informations sont utilisées pour générer automatiquement divers rapports légaux mais aussi des fiches reprenant les consignes de sécurité dans l'entreprise.

Le module "équipements" dispose d'un système de partage des analyses de risques entre les entreprises (sur base volontaire) qui fonctionne à l'instar d'un réseau social.

Les données sont stockées sur des serveurs situés à Mons et accessibles via un logiciel et des comptes utilisateurs sécurisés

ENTREPRISE

Le module "entreprise" permet d'entrer les différentes informations relatives à l'entreprise telles que l'adresse, le numéro de tva, les codes nace, ...

Il permet de stocker des documents généraux tels que les consignes générales de sécurité dans l'entreprise, les documents relatifs à la prévention incendie, l'inventaire amiante, ... Il permet aussi de déclarer les différents sites d'exploitations, leurs adresses ainsi que les différentes personnes actives dans la prévention.

PLAN D'ACTIONS

Légalement, l'employeur est tenu d'établir un plan d'action annuel de promotion du bien-être au travail¹.

Safetify propose un module qui permet de gérer ce plan d'actions de manière intégrée. Les actions peuvent être ajoutées au fur et à mesure des analyses, à partir des différents modules.

Pour chaque action, un budget, un délai et un responsable peuvent être indiqués. Des liens sont établis avec les équipements, produits, ... concernés par l'action. Le module permet également d'intégrer des documents tels que des devis, des cahiers des charges, ...

¹ Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B. 31.3.1998). Art 11.

BASE DOCUMENTAIRE

Ce module permet d'importer, rechercher et visualiser tous les documents relatifs à la prévention et la sécurité dans l'entreprise. Les données sont stockées sur des serveurs sécurisés situés physiquement en Belgique.

Chaque document peut être lié aux objets de la base de données : équipements, travailleurs, zones de travail, plan d'actions, ... C'est un outil très simple qui permet de centraliser tous les documents. Il fonctionne de manière transversale. Si un document est, par exemple, lié à un équipement en particulier, il sera accessible directement dans le module équipement.

C'est également un excellent outil de collaboration au sein de l'entreprise.

RAPPORTS - STATISTIQUES ET DOCUMENTS LÉGAUX

Ce module permet de compléter le rapport annuel² du Service interne de prévention. La plupart des informations sont déjà disponibles dans Safetify (statistiques accidents, identification du conseiller en prévention, plan d'actions, ...) qui les compile. Il ne reste qu'à compléter les informations manquantes et Safetify génère le rapport annuel au format Word. Des modifications sont encore possibles par la suite.

TRAVAILLEURS

Ce module gère la liste des travailleurs et toutes les données qui leur sont relatives (adresses, numéro national, ...). Il est également possible de créer des groupes de travailleurs afin de faciliter les liens dans la base de données.

Chaque travailleur peut être lié aux équipements, zones de travail, tâches manuelles et produits dangereux qui lui sont affectés. En faisant cela, Safetify dressera une liste des risques auxquels le travailleur est exposé, indiquera les équipements de protection individuelle dont il a besoin et indiquera si ses qualifications sont adéquates avec le travail réalisé.

Habituellement, les analyses de risques portent sur les postes de travail ou des fonctions. Avec Safetify, le choix a été fait de composer l'analyse de risques à partir des équipements, zones de travail, tâches et produits dangereux. Cette méthode permet un gain de temps et surtout le partage des analyses de risques.

Dans ce module, il est également possible de consulter les fiches d'évaluation de santé de chaque travailleur (remises lors des visites médicales), de voir les accidents dans lesquels le travailleur a été impliqué et de visualiser les documents qui le concernent.

² Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B. 31.3.1998) : Art. 30.

Pour plus de facilité, la liste des travailleurs peut être importée ou complétée à l'aide d'une simple feuille Excel.

EQUIPEMENTS & INSTALLATIONS

Le module "Equipements et installations" permet de gérer très simplement tous les outils de travail. Différentes catégories sont définies par Safetify, telles que par exemple : les équipements de travail mobile, les ordinateurs et équipements de visualisation, les installations électriques, les installations de lutte contre l'incendie, ... Pour chaque catégorie, une check-list a été élaborée à partir des textes de lois correspondants. Des dizaines de pages de législation ont été décortiquées afin de faciliter le travail des entreprises. Cette check-list permet de vérifier la conformité de l'équipement ou l'installation.

Chaque équipement est lié à un ou plusieurs travailleurs ainsi qu'à des zones de travail. De cette manière, les risques et les consignes de sécurité sont liés aux personnes en charge de l'utilisation, de la maintenance ou simplement présentes dans la zone où se trouve l'équipement.

Le module permet également de gérer les contrôles légaux. En sélectionnant des sous-catégories, Safetify indique la périodicité légale des contrôles et permet de suivre ceux-ci (ajout au calendrier, import des rapports de contrôles, ...).

La puissance de Safetify réside également dans son outil de partage des analyses de risques. Chaque entreprise peut décider de collaborer avec la Communauté Safetify en partageant l'analyse de risques et les consignes de sécurité d'un équipement. Grâce à un moteur de recherches, il est possible d'importer des analyses de risques de la base de données centrales et de bénéficier de l'expérience des autres utilisateurs.

Enfin, Safetify permet de générer des fiches simplifiées reprenant les consignes d'utilisation, les EPI nécessaires et les pictogrammes associés à l'équipement.

ZONES DE TRAVAIL

Ce module fonctionne de manière assez similaire au module "équipements". Il permet d'inventorier toutes les zones de travail et d'analyser les risques correspondants. Différentes catégories ont été définies, allant des bureaux aux zones de stockage, en passant par les locaux sociaux. Pour chaque catégorie, une check-list a été établie à partir des législations applicables. Cette check-list s'adapte automatiquement si la zone contient des produits dangereux, par exemple.

Tout comme dans le module "équipements", il est possible d'analyser les risques liés à chaque zone, établir des fiches de sécurité simplifiées, suivre les accidents, incidents et situations dangereuses intervenues dans la zone et visualiser les documents liés.

INVENTAIRE DES PRODUITS DANGEREUX

Ce module permet de réaliser un inventaire des produits dangereux présents dans l'entreprise et d'analyser les risques liés à ces produits. Cette analyse peut se faire suivant l'ancienne directive 67/548/CEE ou sur base de la CLP.

Une check-list reprend les différents points à contrôler pour s'assurer d'un stockage et d'une manipulation sûre de ces produits. Cette check-list s'adapte en fonction des phrases de risques ou classes de danger sélectionnées.

L'analyse de risques reprend également les phrases de risques ou classes de danger associées au produit. Safetify génère ensuite une fiche de sécurité simplifiée afin d'informer le travailleur des précautions à prendre.

Chaque produit est lié à des zones ou à des travailleurs, de manière à construire une analyse de risques globale dans l'entreprise.



TÂCHES MANUELLES

Le module tâche permet de réaliser des analyses de risques liées aux tâches manuelles. Il comporte trois types de tâches :

- La manutention
- Les mouvements répétitifs pour les membres supérieurs
- Une analyse libre

Pour la manutention, Safetify reprend une check-list établie à partir de l'arrêté royal relatif à la manutention et permet d'analyser le travail à l'aide de l'équation du NIOSH. Il s'agit d'un outil très simple et très largement utilisé dans l'industrie.

Pour les mouvements répétitifs, la méthode OCRA a été intégrée. C'est également un outil très simple d'utilisation qui permet d'analyser le risque de troubles musculo-squelettiques pour les épaules, les coudes, les poignets et les mains. Cette méthode sert de référence au Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de l'évaluation d'un risque de tendinopathie et de maladie affectant les tendons et les gaines tendineuses (nouveau code maladie 1.606.22).

L'analyse libre permet à l'utilisateur de faire des évaluations sur des fonctions et postes de travail qui n'entrent pas dans les catégories implémentées dans Safetify.

ACCIDENTS

Le module accidents est un outil très complet qui accompagne l'entreprise dans l'analyse et dans toutes les étapes administratives liées aux accidents de travail. Il permet également de suivre les situations dangereuses et les incidents.

En cas d'accident, Safetify guide pas à pas dans les différentes étapes, en commençant par déterminer le type d'accident (grave ou pas).

Le logiciel permet de déclarer les victimes, enregistrer les témoignages, télécharger les photos et réaliser une analyse par arbre des causes. Le module permet de générer automatiquement une fiche d'accident (leçons apprises) mais également la déclaration à envoyer à l'assurance et le rapport circonstancié (en cas d'accident grave).

Chaque accident, incident ou situations dangereuses est lié aux travailleurs, à la zone, aux équipements, aux tâches ou aux produits dangereux impliqués. De cette manière le caractère accidentogène de ces éléments est en permanence sous contrôle aux travers des différents modules. Enfin, des actions peuvent être liées à un accident. De cette façon, elles viendront enrichir le plan d'actions de l'entreprise.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL & QUALIFICATIONS

Ces deux modules permettent de gérer les équipements de protection individuelle (EPI) utilisés dans l'entreprise ainsi que les qualifications et la formation des travailleurs.

Le module « EPI » permet de tenir à jour l'inventaire des EPI. Ces EPI peuvent ensuite être sélectionnés dans les différents modules et être ainsi associés aux équipements, zones, tâches et produits dangereux. Safetify établit alors quels sont les travailleurs qui doivent disposer de ces EPI. Pour chaque EPI, Safetify indique quand un travailleur a reçu celui-ci et quand il devra être remplacé. L'historique de distributions des EPI pour chaque travailleur est également consultable.

Le module « Qualifications » permet de suivre les qualifications de chaque travailleur et les formations suivies. Il est possible d'importer des documents tels que des notes de cours ou des attestations de réussite. Lorsqu'un travail nécessite une qualification particulière que le travailleur affecté à celui-ci n'a pas, Safetify produit une alerte automatiquement.



QUELLES OBLIGATIONS LÉGALES POUR LES ENTREPRISES ?

Suivant la taille de l'entreprise, c'est soit l'employeur, soit un collaborateur qui fait office de conseiller en prévention mais dans tous les cas, l'employeur est la personne responsable au civil comme au pénal en cas d'accident. Il est tenu de respecter l'imposante législation en la matière.

Jusqu'à 200 travailleurs, la personne qui endosse le rôle de conseiller en prévention est sensée disposer de connaissances de bases (conseiller en prévention de niveau 3) mais ce n'est pas toujours le cas dans la pratique. Pourtant, à partir d'une certaine taille, les entreprises prennent conscience qu'il est de leur intérêt de disposer d'une politique de prévention efficace et fiable. Non seulement, les primes d'assurance deviennent plus conséquentes mais le risque humain et économique d'un accident augmente également.

À partir de 50 travailleurs, apparaissent une délégation syndicale et un Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT). Ce sont des interlocuteurs exigeants qui veillent au respect de la législation pour les travailleurs, ce qui est susceptible d'entraîner un surcroît de travail pour le conseiller.

Parmi les obligations légales, on retrouve :

- Etablir chaque année un rapport interne sur le fonctionnement du Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail
- Réaliser l'analyse des risques
- Informer les travailleurs sur les risques encourus
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs
- Tenir à jour un plan d'action pour la prévention et le bien-être
- Etablir des fiches et des rapports des accidents de travail
- Inventorier les produits dangereux
- Placer une signalisation de sécurité
- Disposer d'un outil permettant de gérer la prévention dans l'entreprise

QUELLES PERSPECTIVES À MOYEN ET LONG TERME ?

À terme, de nouvelles thématiques seront intégrées dans l'outil telles que :

- la pression psychosociale
- l'environnement
- la certification (VCA, ...)
- les obligations liées à l'Agence fédérale de sécurité de la chaîne alimentaire
- ...

La législation sur le travail est transposée de diverses directives européennes. En cas de succès en Belgique, l'activité sera développée dans toute l'Union Européenne.

CONTACT PRESSE

Pour toute demande d'interview avec l'équipe de Safetify ou d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Sophie Lambert – BLUE CHILLI

+32 (0) 477 91 45 72

sophie@bluechilli.be